Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 37 (2000)
Heft: 1423

Artikel: À propos de l'article sur les rapports Église-État
Autor: Roulet, Jacques de
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1025962

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Siehe Rechtliche Hinweise.

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. Voir Informations légales.

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. See Legal notice.

Download PDF: 11.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

retraites

femmes, etc. Mais pour que ces choix soient plus sensibles, les responsables d'Ethos tiennent à utiliser leurs droits d'actionnaires, pas seulement à l'assemblée générale où l'on peut tout au plus donner un écho médiatique à une intervention, mais de manière plus directe en interpellant les directeurs responsables. Le poids d'Ethos sera d'autant plus grand qu'il gérera des fonds importants. Or certaines caisses de pensions ne lui accordent que des placements plutôt symboliques. Il serait temps que les syndicats et les associations du personnel secouent les inerties et demandent un soutien plus actif et plus coordonné à Ethos.

Evolution économique marquée

Les caisses de pensions ont été à l'origine conçues par des sociétés importantes, employant des cadres dévoués et une main-d'œuvre performante qu'elle désirait fidéliser. Puis ce modèle a été généralisé. Or un pan important de l'économique nouvelle voit se développer de petites entreprises, des PME qui prennent des risques et tentent leurs chances. Dans de nombreux secteurs, il est fait appel à une main-d'œuvre temporaire, ou engagée à temps partiel. Or le second pilier – preuve en soit le débat ouvert par la révision de la loi présentée par le Conseil fédéral – est mal adapté à cette situation nouvelle. Il est ainsi inacceptable que la déduction de coordination, dont le but est d'éviter une surassurance, ait pour effet d'écarter des travailleurs ou des travailleuses modestes du second pilier. Le risque est grand qu'ils chargent ensuite l'assurance vieillesse complémentaire (qui fait toujours partie des dispositions transitoires de la Constitution!) qu'alimentent les ressources publiques de la Confédération et des Cantons. Encore un exemple d'un transfert du privé au public.

Une réflexion plus générale. En comparaison européenne, le paritarisme semble bien desséché en Suisse, alors que notre pays a su pourtant en son temps mettre sur pied des conventions collectives audacieuses. Et si les syndicats et les partis rappelaient avec force que le partenariat, qui donne des droits réels aux travailleurs, est toujours une idée neuve. *ag*

A propos de l'article sur les rapports Eglise-Etat

Vous connaissez sans doute la phrase attribuée à Druey (probablement à tort): «L'Eglise nationale a pour but de maintenir la religion dans de saines limites». S'il est un héritage bernois dans le canton de Vaud, c'est celui-là: la peur de la dérive sectaire est ancrée dans la mémoire collective. C'est pourquoi il vaut la peine d'examiner l'histoire pour s'expliquer comment cette peur est née et s'est incrustée.

«Le Saint-Esprit souffle sur le lac»

La conquête de 1536 a signifié l'adoption dans tout le Pays de Vaud, et plus seulement dans le bailliage d'Aigle, des mesures ordonnées pour la «purification religieuse», c'est-à-dire la confiscation par l'Etat de Berne de tous les biens des couvents, monastères, chapitres et évêchés – ne laissant aux collectivités locales que les biens attachés à la cure et destinés à pourvoir au traitement du curé, puis du pasteur. Ce système était pourtant très peu satisfaisant, provoquant la phrase bien connue: «Le Saint Esprit souffle dans la direction du lac» où se trouvent les cures les mieux dotées. Il y eut alors une seconde confiscation, celle de tous les biens curiaux par l'Etat avec son engagement à verser désormais en compensation un salaire égal pour tous les pasteurs. Comme cette décision date de 1803 et qu'elle est prise aussi bien à Berne qu'à Lausanne, j'imagine que l'Acte de Médiation n'y est pas étranger, car Napoléon était avant la lettre tout à fait partisan de l'adage Druey.

Depuis le Moyen Age, les communautés locales faisaient la fonction de paroisse, de commune et de bourgeoisie sans distinction. Quand il s'est agi de séparer les paroisses des communes, l'Etat de Vaud, toujours jacobin sans en avoir l'air, refusa aux premières le droit d'impôt, qui fut accordé dans la grande majorité des cantons suisses.

Mais cela privait l'Eglise catholique de tout secours de l'Etat, sauf dans le «bailliage d'Echallens». Tant que la liberté d'établissement n'était pas reconnue, cela n'avait pas d'importance. Il a fallu près de quatre-vingts ans après la proclamation de cette liberté pour que l'on se préoccupe de cette situation: il était bien évident que les saisies de biens ecclésiastiques n'avaient pas lésé les catholiques, mais bien le refus du droit d'impôt. Il se trouva enfin une conjoncture politique qui permit de remettre – partiellement – l'église au milieu du village: pour lutter contre le «torrent marxiste», il fallait gagner les électeurs catholiques réputés conservateurs. Le système adopté à cet effet fut ressenti comme une injustice par les protestants conscients de ce qui se déroulait: l'Eglise catholique recevait à libre disposition une somme proportionnelle au nombre de ses membres tandis que les protestants restaient sous la tutelle de l'Etat.

Jacques de Roulet, Nidau

Médias

Le 4 mars, dimanche des malades, la page 100 du «Télétext TSR 1» annonçait pour 12h50 «l'allocution de M. Adolf». Voilà donc ce qui arrive quand on manque d'espace....

Lu dans *Der Bund* (8 mars 2000), quotidien bernois, l'interview du municipal de l'Union démocratique du centre (UDC), Köniz Daniel Pauli. Celui-ci s'exprime sur la brochure du président de l'UDC zurichoise: «Die sieben Geheimnisse der SVP ist dégoûtant». Qui prétendra qu'on ne sait plus le français en Suisse alémanique? *cfp*

IMPRESSUM

Rédacteur responsable:
Jean-Daniel Delley (*jd*)
Rédaction:
Géraldine Savary (*gs*)
Ont collaboré à ce numéro:
André Gavillet (*ag*)
Jacques Guyaz (*jg*)
Pierre Imhof (*pi*)
Charles-F. Pochon (*cfp*)
Anne Rivier
Composition et maquette:
Françoise Gavillet, Géraldine Savary
Responsable administrative:
Murielle Gay-Crosier
Impression: IAM SA, Renens
Abonnement annuel: 90 francs
Étudiants, apprentis: 60 francs
@bonnement e-mail: 70 francs
Administration, rédaction:
Saint-Pierre 1, case postale 2612
1002 Lausanne
Téléphone: 021/312 69 10
Télécopie: 021/312 80 40
E-mail: domaine.public@span.ch
CCP: 10-15527-9
Site: www.domainepublic.ch